

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



FICHES ACTIONS DETAILLEES

AXE 1

Maintenir une agriculture locale et durable

Recruter un technicien d'opérations agricoles, ruissellement et GEMAPI

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Objectifs :



Avoir un technicien agricole qui coordonne avec les syndicats d'eau et le service ruissellement / GEMAPI l'animation agronomique auprès des agriculteurs sur les bassins de captage d'eau du territoire.

Pilotage

Référent : DGST

Services associés : Ruissellement, GEMAPI

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

Leviers associés :

- Utiliser la dynamique de mobilisation des acteurs lors des consultations du PAT

Public cible



Agriculteurs sur les bassins de captage d'eau.

Etapes de mise en œuvre



Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec d'autres structures (précisez) : les différents syndicats d'eau sur le territoire (SERPN ...etc.).

Qui associer, au-delà des structures existantes ?

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

€ €€ €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation :

- Nombres d'agriculteurs rentrés dans des dispositifs

Cibles :

- Dynamique du nombre d'agriculteurs sensibilisé et acteurs des dispositifs année après année

Commentaires et observations éventuels

Impact



Fort

Faible

Quelle urgence ? Quel niveau d'impact ?

X

Urgence

Forte (dès 2025)

AXE 2

Faciliter la valorisation des productions et des filières locales

Adhérer à une plateforme de mise en lien logistique : des producteurs vers les professionnels de la restauration et commerces de proximité

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE

Description et objectifs

L'adhésion à une plateforme de mise en lien logistique permet de renforcer les circuits courts en facilitant la connexion entre producteurs locaux, restaurateurs, et commerces de proximité. Un tel outil numérique facilite l'approvisionnement en produits locaux en centralisant l'offre et la demande, tout en optimisant la logistique (commandes mutualisées, transport organisé).

Cette démarche contribue à valoriser l'agriculture locale et à dynamiser l'économie territoriale, tout en garantissant une meilleure accessibilité à des produits frais et de qualité pour les professionnels.



Pilotage

Référent : DITN
Service associé :

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

- Dialogue régulier nécessaire avec les utilisateurs potentiels
-
-

Public cible



Etapes de mise en œuvre

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.



Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec les communes membres
- En partenariat avec d'autres structures (précisez) : La Charrette
- En prestation (bureau d'études, services, ...) :

Qui associer, au-delà des structures existantes ?

- Producteurs
- Commerçants
- Restaurateurs

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

- €
- €€
- €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de producteurs engagés
- Nombre de restaurateurs et commerçants engagés
- Valeur annuelle des transactions

Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

- ...producteurs engagés de manière pérenne d'ici fin 2026
- ... restaurateurs/commerçants engagés de manière pérenne d'ici fin 2026

Commentaires et observations éventuels

Impact



Fort

Faible

Quelle urgence ? Quel niveau d'impact ?

Cochez la case appropriée



Urgence

Forte (dès 2025)

Organiser un mini-salon des circuits courts sur le territoire

Objectifs

Par l'intermédiaire d'un événement annuel mettre en avant les acteurs économiques des circuits courts du territoire (producteurs, commerçants, logisticiens, grossistes...etc.)



Pilotage

Référent : DITN

Services associés : Communication, bâtiment, technique

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

Leviers associés :

- Utiliser la dynamique de mobilisation des acteurs économiques lors des consultations du PAT (listes de contacts)

Public cible



Acteurs des filières en circuits courts

Etapas de mise en œuvre

- Planifier une date avec le service communication et événementiel
- Trouver un lieu
- Etudier l'organisation et les besoins (financiers/techniques/matériels)
- Associer les services pertinents de la CCRS (bâtiments, technique...)
- Mobiliser les acteurs institutionnels (chambre d'agri, département, CMA...)
- Créer les invitations et les rappels
- Envoyer les invitations
- Faire un retroplanning et un tableau des tâches avant et pendant l'événement



Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec d'autres structures (précisez) : Chambre d'Agriculture, CMA

Qui associer, au-delà des structures existantes ?

- Grossistes : Grosdoit, Prestob
- La Charrette

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

- €
- €€
- €€€

Subventions à envisager

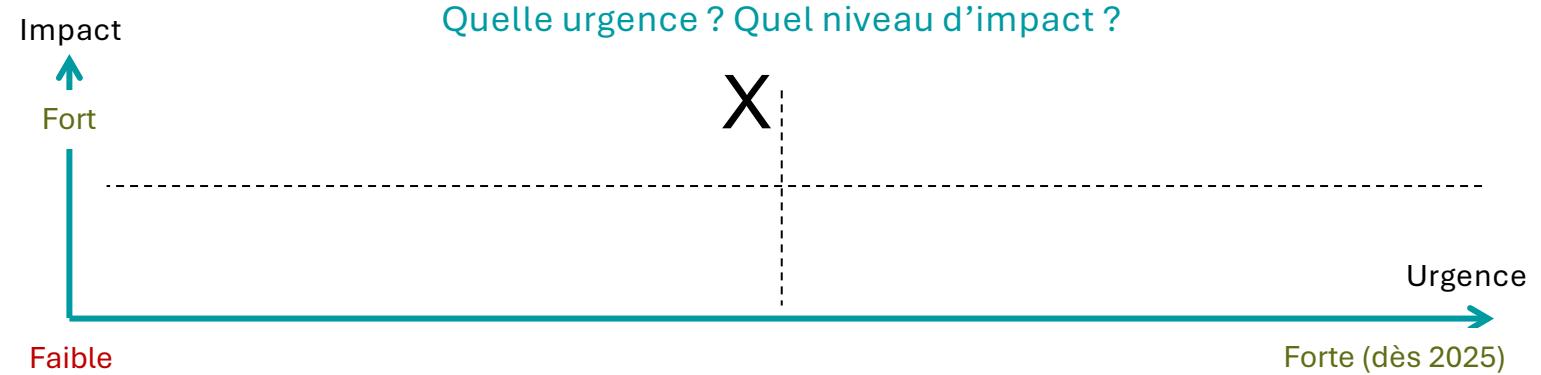
Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'acteurs présents
- Nature des acteurs présents (producteurs, coopératives, grossistes, commerçants ?)

Cibles :

- Dynamique de la mobilisation année après année

Commentaires et observations éventuels



Retravailler le marché de restauration collective pour intégrer plus de produits locaux dans les g

Objectifs

- Faciliter l'accès à la commande publique pour les producteurs locaux et ayant des démarches qualité
- Atteindre les objectifs fixés par la loi EGALIM
- Assurer des débouchés sûrs aux producteurs pour une partie de leur production. La restauration collective à elle seule ne suffit pas à assurer des débouchés pour l'entièreté des productions, mais elle contribue à en sécuriser une partie.



Pilotage

Référent : Direction des Affaires Juridiques ; services marchés
Service associé : Enfance / jeunesse ; DITN

Lieu (si applicable)

/



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

- Réglementation des marchés publics : interdiction du localisme
- Adapter les connaissances / compétences en cuisine pour pouvoir travailler des produits de saison et aux formats variés
- Disposer des équipements nécessaires à la cuisine des aliments selon la gamme de transformation
- La CCRS ne dispose pas de la compétence Restauration collective
- Marché engagé avec un prestataire jusqu'en 2027
- Territoire large, ce qui limite le nombre de structures capables de répondre aux marchés publics publiés

Public cible

Fournisseurs
Producteurs



Etapes de mise en œuvre

La CCRS ne dispose pas, à date, de la compétence Restauration collective. Elle peut en revanche agir auprès des communes et leurs prestataires, ainsi que sur les gouters périscolaires et établissements sur lesquels elle est compétente.

1. Réaliser un état des lieux du volume moyen annuel et les dépenses associées pour chaque type de produits dans le fonctionnement actuel
2. Faire un « sourcing » de l'offre disponible pour savoir comment adapter les critères par la suite
3. Définir une nomenclature interne permettant d'identifier des familles homogènes de denrées, pour mieux calculer la valeur du besoin par produit, et la procédure à adopter (simplifiée (< 39 999€HT), adaptée (40 000 → 214 999€HT), formalisée (+ de 215 000€ HT), gré à gré (=procédure dont montant inférieur à 40 000€HT)
4. Formaliser et rédiger les marchés :
 - Allotir en familles homogènes et de manière pertinente pour permettre aux petits fournisseurs ou aux fournisseurs spécialisés d'avoir un accès facilité au marché.
 - Définir la durée et réaliser des simulations
5. Former et informer les producteurs (cf action dédiée) et les personnels de cuisine.



Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec les communes membres
- En partenariat avec d'autres structures (précisez) :
- En prestation (bureau d'études, services, ...) :

Qui associer, au-delà des structures existantes ?

-
-
-
-

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

- €
- €€
- €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Part de produits locaux, bio, sous signe de qualité
- Nombre de producteurs locaux et sous démarche qualité répondant aux marchés
- Satisfaction des chefs de cuisine ou des gestionnaires vis-à-vis de la facilité de la commande (qualitatif)
- Valeur (€) des produits locaux et de qualité sur la totalité des denrées achetées

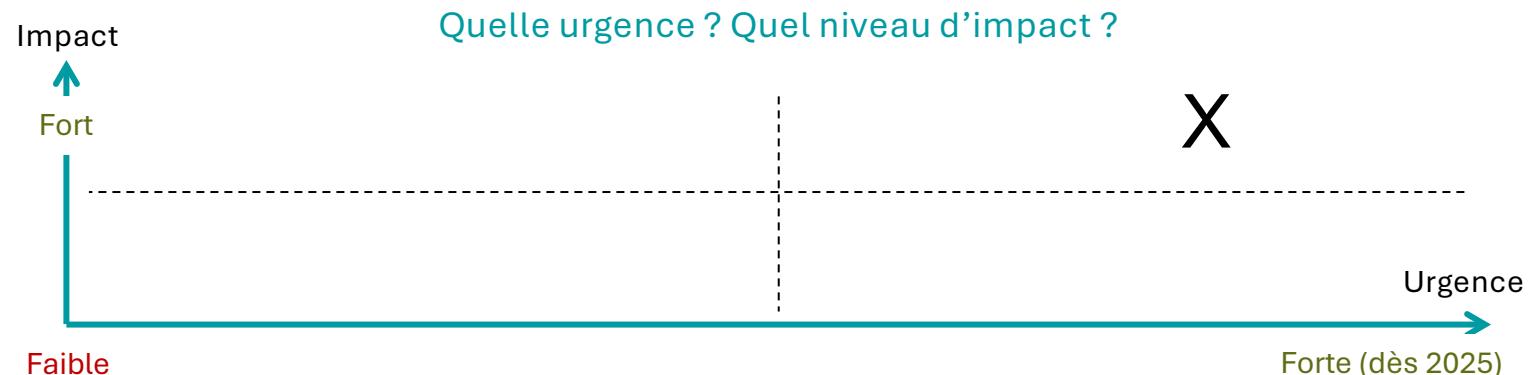
Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

- Réalisation de l'étude des besoins
- Rédaction des nouveaux marchés pour juillet 2027 (fin du contrat de prestation)
- X % de produits bio supplémentaires
- X% de produits sous signe de qualité supplémentaires
- X% de produits locaux supplémentaires
- Atteinte des objectifs EGALIM pour toutes les communes

Commentaires et observations éventuels

Cette action est en lien avec celle qui concerne la formation des producteurs à la réponse aux marchés publics.

Le localisme est interdit dans le cadre des marchés publics. Toutefois, de nombreux guides concernant la rédaction des marchés publics pour faciliter les produits locaux et de qualité existent (<https://medias.amf.asso.fr/upload/files/CNRC%20Guide%20acheteurs%20gestion%20directe%2011%202021.pdf> ; <https://medias.amf.asso.fr/upload/files/CNRC%20Guide%20acheteurs%20prestation%20service%2011%202021.pdf> ; <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-37978-ademe-guide-bonnes-pratiques-egalim-2021.pdf>)



Étudier la faisabilité d'un réseau de distributeurs de produits locaux et de son sourcing producteur

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Objectifs

- Soutenir les producteurs locaux dans la création et la gestion d'outils partagés pour vendre leurs productions, dans une logique de circuits courts et d'efficacité collective
- Faciliter l'accès des producteurs à un outil créant de la valeur ajoutée à leurs productions



Pilotage

Référent : DITN

Service associé : attractivité économique

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

- Temps assez conséquent d'animation et de mise en lien à prévoir

Public cible



Producteurs souhaitant commercialiser leurs productions en circuit court

Etapes de mise en œuvre



1. Définir les ressources (matérielles, techniques, financières) que la CCRS est prête à déployer dans le cadre de cette action.
2. Identifier les besoins des producteurs en :
 - Commercialisation : solutions de regroupement, de stockage, de transport, de distribution, ...
3. Estimer les quantités disponibles pour chacun des producteurs intéressés (sourcing).
4. Faciliter le dialogue entre les producteurs intéressés et envisager les modalités de coopération et regroupement
5. Lister les sources de financements autres que celles de la CCRS
6. Proposer un accompagnement personnalisé aux groupes de porteurs de projets : modèle économique, accompagnement technique, accompagnement à la commercialisation...
7. Communiquer autour du dispositif d'accompagnement

Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec les communes membres
- En partenariat avec d'autres structures : région Normandie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- En prestation (bureau d'études, services, ...) : appel à des bureaux d'étude spécialisés dans l'accompagnement de projets

Qui associer, au-delà des structures associatives ?

-
-
-
-

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

€ €€ €€€

Variable selon le degré d'accompagnement de la CCRS

Subventions à envisager

Fonds européens : LEADER

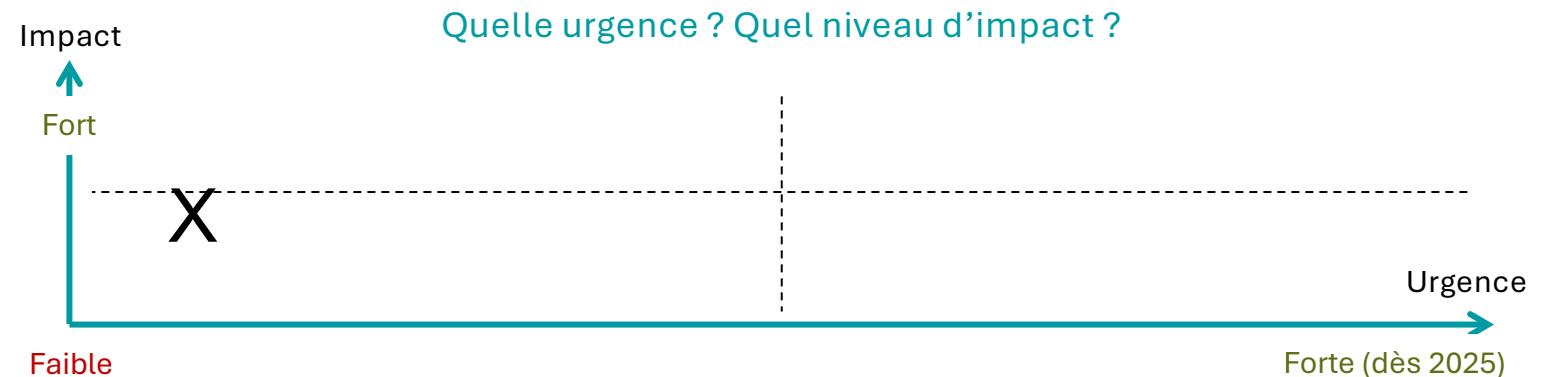
Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de projets concrétisés
-
-

Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

-
-
-

Commentaires et observations éventuels



Former les producteurs pour qu'ils puissent répondre aux marchés publics

Objectifs



- Sécuriser une partie des débouchés des producteurs locaux
- Faciliter la réponse à la commande publique pour les producteurs
- Améliorer l'approvisionnement des cuisines du territoire
- Sensibiliser les enfants au travail des producteurs

Pilotage

Référent : DAJ

Service associé : chargé de mission DITN

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

- Complexité de l'administratif lié aux marchés publics
- Réglementation des marchés publics : interdiction du localisme
- Intégrer les contraintes de toutes les parties (collectivité, producteurs, personnels de cuisine)
- Logistique potentiellement complexe

Public cible



Producteurs de la CCRS et EPCI voisins

Etapes de mise en œuvre



1. Mener des entretiens auprès des producteurs, pour comprendre les freins à la réponse aux marchés publics, leurs besoins et attentes pour les lever. Profiter de ces entretiens pour valoriser les expériences positives.
2. Prévoir des temps d'échange entre les producteurs et les gestionnaires et personnels de cuisine pour accorder l'offre et la demande
3. Proposer aux producteurs et gestionnaires un guide pédagogique des différentes possibilités offertes par les marchés publics, notamment les conditions d'un allotissement pertinent, prérequis pour un approvisionnement de qualité (cf action dédiée)
4. Former en présentiel les producteurs à l'utilisation du guide (démonstrations des outils, ..)
5. Evaluer les évolutions constatées, les freins rencontrés, les expériences à valoriser.

Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec les communes membres
- En partenariat avec d'autres structures : Chambre d'Agriculture, Bio en Normandie
- En prestation (bureau d'études, services, ...) :

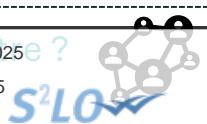
Qui associer, au-delà des structures existantes ?

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

- €
- €€
- €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de formations proposées
- Nombre de producteurs ayant suivi la formation
- Nombre de producteurs répondant aux marchés publics
- Degré de satisfaction des producteurs
- Part (€ ou volume) de produits locaux dans les futurs marchés

Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

- ...producteurs ayant suivi la formation
- ...producteurs répondant aux marchés publics
- ...% de produits locaux dans les marchés publics

Commentaires et observations éventuels

Impact



Fort

Faible

Quelle urgence ? Quel niveau d'impact ?

Cochez la case appropriée

X

Urgence

Forte (dès 2025)

Etudier l'opportunité de créer une cuisine centrale intercommunale

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Description

Face à de multiples contraintes (complexité à gérer une équipe de cuisiniers répartie sur plusieurs sites, fragilité organisationnelle que cela engendre, la vétusté de certaines cuisines, les évolutions des exigences en restauration collective, ainsi que la disparité des modes de fonctionnement et de la qualité des prestations offertes aux enfants), et souhaitant être plus indépendante vis-à-vis des prestataires, tout en garantissant des prestations de qualité privilégiant des produits « fait maison », frais, locaux, en circuit court, durables et/ou de qualité, la CCRS se questionne sur l'opportunité de créer une cuisine centrale intercommunale.



Pilotage

Référent : DITN
Service associé : DAJ

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

- La CCRS ne dispose, à date, pas de la compétence Restauration collective.
- Les communes concernées par le périmètre de la cuisine centrale doivent dialoguer et s'accorder sur les conditions

Public cible

Agents CCRS
Communes (maires)



Etapes de mise en œuvre

1. Analyser les besoins et le contexte local :
 - Identifier les structures bénéficiaires potentielles (écoles, crèches, maisons de retraite, etc.).
 - Recenser les cuisines existantes, leur état, leur fonctionnement, et leur capacité, en discutant avec l'ensemble des communes
 - Analyser la demande en termes de repas : nombre, types, régimes spécifiques, fréquence, etc.
2. Etablir un diagnostic des enjeux alimentaires :
 - Évaluer l'approvisionnement actuel en produits locaux, de qualité, en circuits courts.
 - Analyser les contraintes et opportunités pour intégrer davantage de produits frais, locaux et de saison dans les menus.
 - Identifier les acteurs locaux (producteurs, artisans) et prestataires susceptibles de fournir la future cuisine centrale.
3. Si l'opportunité est validée, procéder à une étude de faisabilité.



Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec les communes membres
- En partenariat avec d'autres structures (précisez) :
- En prestation (bureau d'études, services, ...) :

Qui associer, au-delà des structures associatives ?

- Producteurs
- Prestataires actuels
-
-

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE

Ordre de grandeur des moyens financiers

- €
- €€
- €€€

Compter entre 15 000 et 25 000 € pour l'étude d'opportunité et faisabilité selon la méthode employée, le degré d'implication de la CCRS et la structure qui réalise l'étude (prix jours variables).

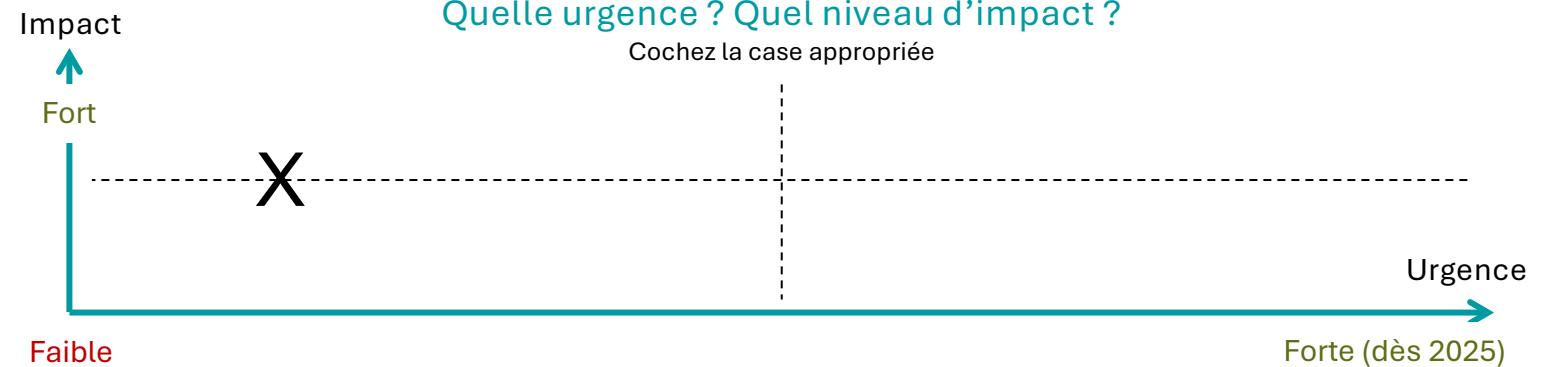
Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Réalisation de l'étude (O/N)
- Réalisation de l'étude de faisabilité si opportunité validée (O/N/NC)

Quelle urgence ? Quel niveau d'impact ?

Cochez la case appropriée



Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

- La réalisation de cette étude n'est pas fléchée avant 2027

Commentaires et observations éventuels

Une cuisine centrale peut prendre diverses formes ; il convient de bien se renseigner sur les modalités de chacune pour définir celles qui pourraient convenir à la CCRS.

De nombreuses collectivités en France disposent de cuisines centrales : il serait opportun de prendre contact avec certaines pour recueillir des retours d'expériences.

AXE 3

Favoriser l'accès de tous les habitants à une alimentation locale et de qualité

Etudier un dispositif de points de vente ou de solutions de distribution de produits locaux.

Description et objectifs

- Développer le potentiel de commercialisation et les débouchés pour les producteurs locaux
- Soutenir la dynamique commerciale et l'emploi local grâce à l'offre de produits locaux
- Intégrer les produits locaux dans les habitudes de consommation des habitants



Pilotage

Référent : DITN

Service associé : développement économique

Lieu (si applicable)



Ensemble des commerces de la CCRS

Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

- Assurer la pérennité économique des points de vente et des producteurs
- La communication au démarrage de la commercialisation peut s'avérer complexe pour les producteurs, dont ce n'est pas le métier.
- Peu de producteurs compatibles avec la vente directe sur la CCRS (filières longues majoritaires)

Public cible



Producteurs
Commerçants

Etapes de mise en œuvre



1. Réaliser l'inventaire des lieux de commercialisation existants pour chaque commune : restaurateurs / traiteurs, commerces de bouche / épicerie, Grande ou Moyenne Surface / Magasin spécialisé

Recommandations générales pour la réalisation des inventaires :

- Compléter / actualiser les inventaires existants des chambres consulaires et les sites producteurs
- Mobiliser les chambres consulaires pour la diffusion d'une enquête auprès des producteurs et commerçants visant à appréhender l'état initial, les potentiels et les freins à une commercialisation en local ; en parallèle, échanger individuellement par entretien avec les professionnels souhaitant renforcer leur offre locale
- Etudier l'opportunité de rendre visible le référencement par une publication grand public (guide ou page web) (« producteurs locaux, où retrouver leurs produits ? »)

2. Analyser les besoins exprimés dans les enquêtes et envisager des solutions mutualisées (techniques, constitution de collectifs et commandes groupées, mise en relation)

- Transport, approvisionnement et logistique
- Stockage (froid notamment)
- Seuil des commandes
- Besoin d'innovation (horaires, web, services)

3. Etudier l'opportunité de nouveaux lieux et formes de commercialisation (en fonction du maillage existant)

Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Programme Petites Villes de Demain (Bourg-Achard et Grand-Bourgtheroulde sont concernées)

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine

- En partenariat avec les communes membres

- En partenariat avec d'autres structures (précisez) : Bienvenue à la ferme, PNR des Boucles de Seine, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture

- En prestation (bureau d'études, services, ...) :

Qui associer, au-delà des structures existantes ?

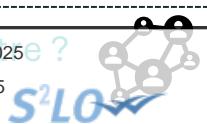
-
-
-
-

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

- € €€ €€€

Coût variable selon les solutions déployées.

Subventions à envisager

Fonds LEADER ; Banque des Territoires

Impact

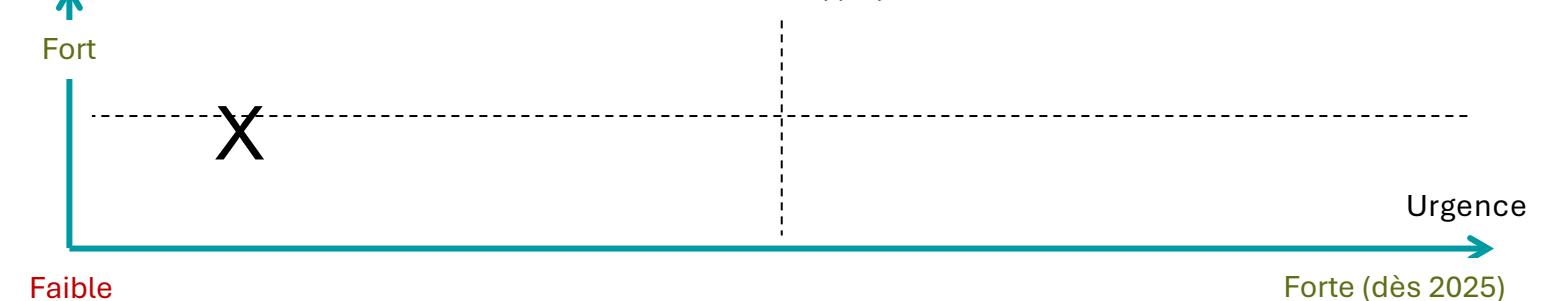


Fort

Faible

Quelle urgence ? Quel niveau d'impact ?

Cochez la case appropriée



Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de producteurs du territoire commercialisant localement leur production
- Nombre de commerces / épiceries / Grandes ou Moyennes Surfaces / Magasins spécialisés commercialisant des produits locaux

Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

- ... producteurs commercialisant dans des commerces de la CCRS
- ... commerces vendant des produits issus des exploitations du territoire
-
-

Commentaires et observations éventuels

Accompagner l'optimisation et/ou la mutualisation des moyens entre les acteurs de l'aide alimentaire pour faciliter et optimiser leur action

Objectifs



Cette action vise à renforcer l'efficacité et la coordination des structures qui interviennent dans l'aide alimentaire, tout en garantissant une meilleure couverture des besoins alimentaires des populations vulnérables. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Identifier les besoins des structures de l'aide alimentaire en matière d'approvisionnement et de moyens matériels et techniques
- Identifier des leviers d'actions en fonction des besoins
- Identifier des producteurs engagés ou motivés pour s'engager dans une démarche solidaire
- Identifier les zones à enjeu en matière de précarité alimentaire (moins couvertes par l'aide alimentaire, où les populations en situation de précarité sont plus importantes)

Pilotage

Référent : DITN

Service associé : /

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

- Disponibilité et temps que peuvent accorder les structures, reposant souvent sur un fonctionnement bénévole
- Moyens techniques et matériels que peut allouer la CCRS à ces structures (à définir en amont)

Public cible



Structures de l'aide alimentaire
Producteurs engagés dans une démarche solidaire ou motivés pour l'être

Etapes de mise en œuvre

1. Définir les moyens (techniques, matériels, financiers, ...) que la CCRS est prête à déployer pour répondre aux attentes et besoins des structures de l'aide alimentaire.
2. Réunir ou s'entretenir (entretiens collectifs et/ou individuels) avec les acteurs de l'aide alimentaire (CCAS, Conseil Départemental, Associations) pour faire remonter leurs besoins en matière d'approvisionnement et de moyens.
3. En fonction des besoins identifiés :
 - Amorcer le contact avec des producteurs via la Chambre d'Agriculture, les AMAP, les réseaux existants de producteurs, les associations comme SOLAAL
 - Voir en interne à la CCRS comment répondre à ces besoins, en fonction des moyens disponibles définis préalablement
4. [si besoin identifié] Réaliser des entretiens avec ces producteurs sur la base d'un guide explorant différentes opportunités : contractualisation pour l'aide alimentaire, don « classique », don des invendus et des légumes hors gabarit, possibilité de glanage, recours à une association intermédiaire...
5. [si besoin identifié] Mettre en place un groupe de travail régulier avec les acteurs de l'aide alimentaire
6. Suivre les résultats des actions menées et moyens mis en œuvre auprès des structures

Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Pacte des Solidarités de l'Eure :
Fiche action « Bien Manger dans l'Eure » (action 5.2) → création d'une équipe dédiée avec feuille de route

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec les communes membres
- En partenariat avec d'autres structures
- En prestation (bureau d'études, services, ...) :

Qui associer, au-delà des structures existantes ?

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Envisager plusieurs collèges, si mise en

- Collectif des partenaires solidaires (secours catholique, secours populaire, RAS' Campagne, ATD Quart Monde...)
- Un collège de producteurs (producteurs locaux, MSA, Chambre d'Agriculture)
- Un collège de distributeurs (comptoir du Roumois, Maison Sauvage, AMAP, groupement d'achat solidaire RAS' Campagne)

Ordre de grandeur des moyens financiers

€ €€ €€€

Variable selon les moyens que la CCRS souhaite mettre à disposition en fonction des besoins des acteurs.

Subventions à envisager

MSA Haute Normandie, ARS, CAF de l'Eure, ADEME

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de structures de l'aide alimentaire (associations) intégrées dans la démarche
- Nombre de structures institutionnelles intégrées dans la démarche
- Nombre de rencontres physiques ou virtuelles
- Nombre de participants à chaque rencontre
- Nombre de besoins identifiés suivis d'effets

Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

- ... structures membres des discussions
- ... rencontres d'ici fin 2025

Commentaires et observations éventuels

Suite aux ateliers menés dans le cadre du PAT, l'association RAS Campagne se propose d'être tête de réseau sous réserve de fléchage de financement d'un poste de coordination. Cette structure est donc à contacter prioritairement pour initier d'éventuelles modalités de partenariat.

Impact



Fort

Faible

Quelle urgence ? Quel niveau d'impact ?

Urgence

Forte (dès 2025)

X

Mettre en place des actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans les écoles

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE

Description et objectifs



- Faire prendre conscience de l'importance de réduire les déchets alimentaires
- Affiner la connaissance en matière de gaspillage alimentaire en restauration collective
- Identifier des leviers pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective

Pilotage

Référent : DITN
Service associé : Enfance; déchets

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

- Accompagnement au changement de comportement
- Compréhension des risques sanitaires sur la consommation des produits à date dépassée
-

Public cible



Publics scolaires

Etapes de mise en œuvre



1. Procéder à un état des lieux du gaspillage alimentaire : identifier les communes et établissements, les ménages volontaires pour participer
2. Elaborer un questionnaire à destination des équipes de cuisine pour connaître le niveau de gaspillage global dans les établissements et communes et de même chez les ménages
3. Elaborer et diffuser un guide d'auto-diagnostic du gaspillage en s'inspirant des guides existants (ADEME...)
4. Procéder à des campagnes anti-gaspi dans les établissements (semaine de pesée, pédagogie, ...)
5. Co-construire des défis pour réduire le gaspillage dans les établissements et ménages participants

Pour l'ensemble de ces étapes, d'appuyer sur des structures expertes, telles que le REGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) Normand

Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Loi EGalim
Loi AGEC

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec les communes membres
- En partenariat avec d'autres structures : REGAL Normand
- En prestation (bureau d'études, services, ...) :

Qui associer, au-delà des structures associatives ?

- Prestataires de la restauration collective
- Restaurants du territoire

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

- €
- €€
- €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

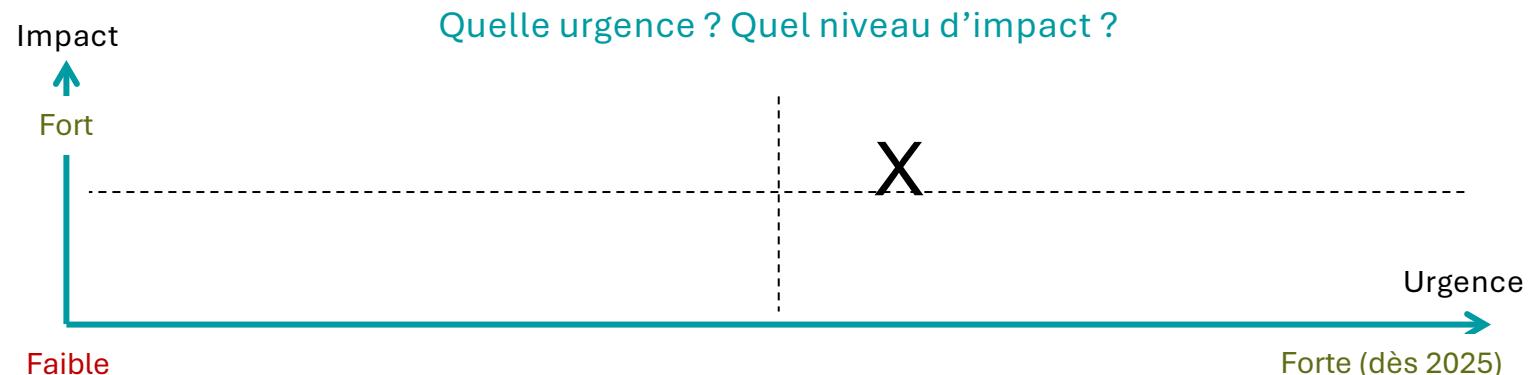
- Nombre de communes engagées dans l'état des lieux
- Nombre d'établissements engagés dans l'état des lieux
- Quantité (kg) de déchets alimentaires gaspillés

Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

- ... établissements engagés dans une démarche d'état des lieux du gaspillage
- ...% de gaspillage en moins d'ici 2027 dans les établissements ayant participé à l'action

Commentaires et observations éventuels

De nombreux guides existent pour évaluer le niveau de gaspillage dans un restaurant scolaire, notamment celui de l'ADEME (<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1202-realiser-un-diagnostic-du-gaspillage-alimentaire-9791029711473.html>) ou du REGAL Normand (<https://www.regal-normandie.fr/wp-content/uploads/2024/11/Guide-des-ressources-2024-REGAL-Normandie-VF.pdf>), ou de la région Centre-Val-de-Loire (<https://www.pat-cvl.fr/thematiques-des-pat/gaspillage-alimentation/gaspillage-alimentaire-secteur-professionnel/reduire-le-gaspillage-alimentaire/>).



Etudier les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Description et objectifs

- Etudier les actions qui peuvent se réaliser sur le territoire en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire



Pilotage

Référent : DITN
Service associé : Communication, déchets (PRECOVAL)

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

- Accompagnement au changement de comportement
- Trouver la technique pour toucher les publics

Public cible



Grand public

Etapes de mise en œuvre

- Référencer les événements anti-gaspillage déjà présent ou possible sur le territoire
- Prendre contact avec les partenaires pertinents
- Etudier une campagne de communication anti-gaspillage alimentaire

Pour l'ensemble de ces étapes, d'appuyer sur des structures expertes, telles que le REGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) Normand



Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Loi EGalim
Loi AGECE

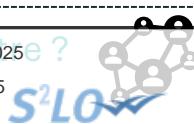
Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec les communes membres
- En partenariat avec d'autres structures : REGAL Normand, CMA
- En prestation (bureau d'études, services, ...) :

Qui associer, au-delà des structures existantes ?

- Associations citoyennes (ras campagne, solidarité...etc.).
- Commerçants, grandes surfaces...

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

- €
- €€
- €€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation – données qualitatives ou quantitatives permettant d'évaluer la réussite de l'action

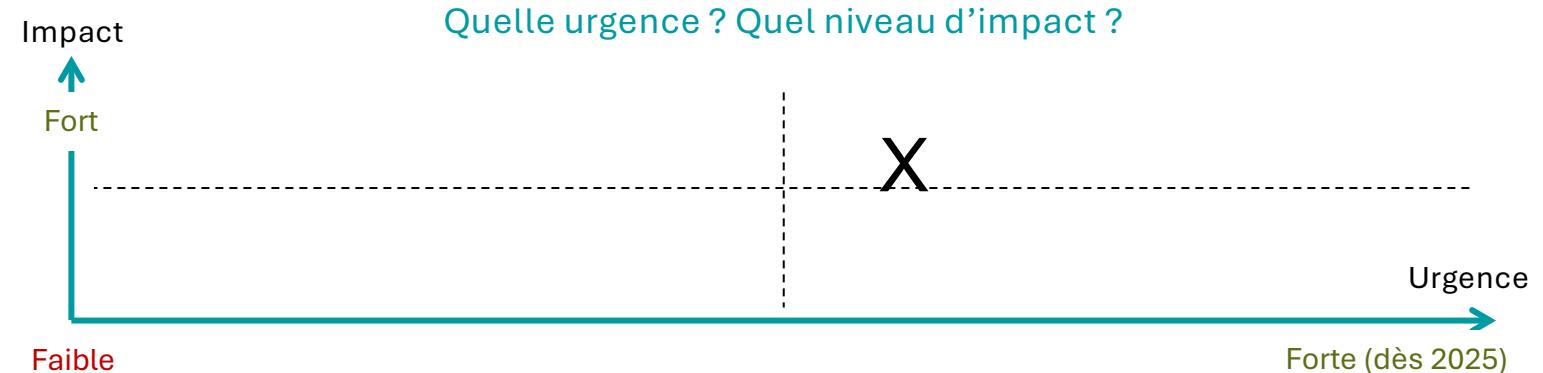
- Quantité (kg) de déchets alimentaires gaspillés

Cibles – objectifs chiffrés à atteindre

- ...% de gaspillage en moins d'ici 2027 sur le territoire
- Nombre de personnes sensibilisées

Commentaires et observations éventuels

De nombreux guides existent pour évaluer le niveau de gaspillage dans un restaurant scolaire, notamment celui de l'ADEME (<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1202-realiser-un-diagnostic-du-gaspillage-alimentaire-9791029711473.html>) ou du REGAL Normand (<https://www.regal-normandie.fr/wp-content/uploads/2024/11/Guide-des-ressources-2024-REGAL-Normandie-VF.pdf>), ou de la région Centre-Val-de-Loire (<https://www.pat-cvl.fr/thematiques-des-pat/gaspillage-alimentation/gaspillage-alimentaire-secteur-professionnel/reduire-le-gaspillage-alimentaire/>).



AXE 4

Favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance locale collaborative, transversale et facilitatrice

Pilotage, animation, suivi, évaluation

Objectifs :



Dans le cadre des COTECH et COPIL du PAT -> Consulter la Chambre d'agriculture et la SAFER pour avis.

Pilotage

Référent : DITN

Services associés : SAFER, Chambre d'agriculture

Lieu (si applicable)



Quels sont les freins à lever pour que l'action soit une réussite ?

Public cible



Etapes de mise en œuvre



Lien avec d'autres documents de planification ou programmes existants

Action à mener :

- En interne à la CC Roumois Seine
- En partenariat avec d'autres structures (précisez) : SAFER et chambre d'agriculture.

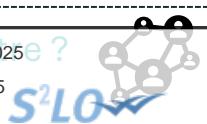
Qui associer, au-delà des structures existantes ?

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 027-200066405-20250303-CC_DG_69_2025-DE



Ordre de grandeur des moyens financiers

€

€€

€€€

Subventions à envisager

Indicateurs d'évaluation :

Commentaires et observations éventuels

Impact



Fort

Faible

Quelle urgence ? Quel niveau d'impact ?

Urgence

Forte (dès 2025)

Cibles :